

Paris, le 8 janvier 2025

L'UNSa Justice SG AC vous informe de l'ouverture de la campagne d'évaluation de la valeur professionnelle des agents au titre de l'année 2024

La campagne d'évaluation se déroule du lundi 6 janvier au vendredi 4 avril 2025 et se fait par voie dématérialisée dans l'application ESTEVE.

Qui est concerné ?

- ✓ **Les fonctionnaires titulaires** : les attachés, les secrétaires administratifs, les adjoints administratifs et des adjoints techniques ;
- ✓ **Les agents contractuels** recrutés pour répondre à un besoin permanent qui sont en CDI ou en CDD d'une durée supérieure à un an.

Qui conduit l'entretien d'évaluation ? Le supérieur hiérarchique direct de l'agent. La date de cet entretien est communiquée à l'agent par écrit **au moins huit jours francs à l'avance**. La convocation est accompagnée de sa fiche de poste et du formulaire du CREP.

Quelle est la procédure et quels sont les délais ?

Le CREP est établi et signé par le supérieur hiérarchique qui a conduit l'entretien. Vos observations sur le déroulement de l'entretien, les thèmes abordés et les appréciations portées peuvent être complétées **dans un délai de dix jours francs**. Votre hiérarchie peut également formuler ses observations dans un délai de dix jours. Le document doit être signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



À compter de la date de notification du CREP, vous disposez d'un délai de quinze jours pour former un recours hiérarchique auprès de votre N+2 qui a 15 jours pour vous répondre.

Si vous avez formulé un recours : A l'issue de la réponse de votre hiérarchie, vous disposez d'un délai d'un mois pour saisir la Commission Administrative Paritaire ou la Commission Consultative Paritaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires !

L'UNSa Justice SG AC, un accompagnement quotidien pour vos droits et vos conditions de travail...